

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HORNBACH Huile Plans De Travail

Date de révision: 02.12.2021

Code du produit: Ho-283

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

HORNBACH Huile Plans De Travail

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Couleur de résine naturelle, sans solvant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	HORNBACH Baumarkt (Schweiz) AG
Rue:	Am Schellenrain 9
Lieu:	CH-6210 Sursee
Téléphone:	+41 41-92 96 262
e-mail:	qualitaetsmanagement@hornbach.com
e-mail (Interlocuteur):	qualitaetsmanagement@hornbach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:Notfallnummer 145
Tox Info Suisse**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Auto-inflammation possible par auto-oxydation de chiffons imbibés du produit.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Couleur de résine naturelle, sans solvant

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HORNBACH Huile Plans De Travail

Date de révision: 02.12.2021

Code du produit: Ho-283

Page 2 de 8

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
1314-13-2	zinc oxide			0,1-0,9 %
	215-222-5			
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			
85203-81-2	Zinc octoate			0,1-0,5 %
	286-272-3		01-2119979093-30	
	Repr. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H361d H319 H412			
22464-99-9	Zirconium octoate			0,1-0,5 %
	245-018-1		01-2119979088-21	
	Skin Irrit. 2; H315			
15956-58-8	Manganese octoate			0,1-0,5 %
	240-085-3		01-2119979087-23	
64216-15-5	Calcium isononoate			0,1-0,5 %
	264-731-9		01-2119978299-15	
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
64216-15-5	264-731-9	Calcium isononoate	0,1-0,5 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
 Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.
 En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.
 En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Après contact avec la peau

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.
 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
 Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
 Appeler immédiatement un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HORNBAACH Huile Plans De Travail

Date de révision: 02.12.2021

Code du produit: Ho-283

Page 3 de 8

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.
NE PAS faire vomir.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction, Brouillard d'eau**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

Produits de décomposition dangereux: suie. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

Utiliser une protection respiratoire adéquate

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Evacuation: voir rubrique 13

Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stockier conformément à: Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HORNBAACH Huile Plans De Travail

Date de révision: 02.12.2021

Code du produit: Ho-283

Page 4 de 8

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant, Acide fort, Base forte

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage de °C 5 à °C 30.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
64-17-5	Ethanol	500	960		VME 8 h	
		1000	1920		VLE courte durée	
1314-13-2	Oxyde de zinc (fumée) (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	
		-	3		VLE courte durée	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Remplacer en cas d'usure!

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Voir les informations fournies par le fabricant.

Matériau approprié: Nitrilkautschuk

Temps de pénétration: > = 8 h1719.B170005

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

Protection de la peau

non applicable

Protection respiratoire

non applicable

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	flüssig
Couleur:	hellbraun
Odeur:	mild

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HORNBAACH Huile Plans De Travail

Date de révision: 02.12.2021

Code du produit: Ho-283

Page 5 de 8

Testé selon la méthode**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation:

n.a.

Point de ramollissement:

DIN 51920

Point d'écoulement:

NBN 52014

Point d'éclair:

> 200 °C ASTM D 56

Inflammabilité

solide/liquide:

n.a

Durée d'écoulement:

> 55 s 3 DIN EN ISO 2431

(à 40 °C)

Densité (à 20 °C):

0,96 g/cm³ DIN 53217

9.2. Autres informations**Autres caractéristiques de sécurité**

Teneur en solvant:

max. 5 g/l

Teneur en corps solides:

99

Information supplémentaire**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Agent oxydant, Acide fort, Base forte

10.4. Conditions à éviter

En cas d'échauffement: Formation de: Produits de décomposition dangereux

10.6. Produits de décomposition dangereuxOxydes d'azote (NOx), suie, Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64216-15-5	Calcium isononoate				
	orale	ATE 500 mg/kg			

Expériences tirées de la pratique

Après contact avec les yeux:

Irritant pour les yeux. (reversible.)

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.

Référence à d'autres sections: 2, 3

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**Information supplémentaire**

Pas de données disponibles pour le mélange.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HORNBAACH Huile Plans De Travail

Date de révision: 02.12.2021

Code du produit: Ho-283

Page 6 de 8

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éliminer en observant les réglementations administratives.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080111 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidu (RS 814.610.1, OMoD)

080111 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Éliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HORNBAACH Huile Plans De Travail

Date de révision: 02.12.2021

Code du produit: Ho-283

Page 7 de 8

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2004/42/CE (COV):

max. 5 g/l.

Sous-catégorie selon la directive

Vernis et lasures intérieur/extérieur pour finitions, y compris lasures

2004/42/CE:

opaques - revêtements en phase solvant, Valeur limite COV: 400 g/l

Législation nationale

N° du tarif (OCOV):

3210.0010

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

RUBRIQUE 16: Autres informations**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HORNBACH Huile Plans De Travail

Date de révision: 02.12.2021

Code du produit: Ho-283

Page 8 de 8

manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)